



**Didier QUENTIN**  
Député - Maire de Royan



**ARRETE**  
**DE DELEGATION DE FONCTIONS A UN**  
**CONSEILLER MUNICIPAL**

HT/YC  
ASG n° 10.0742

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

CONSIDERANT que l'importance et la consistance des délégations confiées aux adjoints ne leur permettent pas de recevoir des délégations supplémentaires,

**ARRETE**

Article 1 : Monsieur Jacques LABIA, Conseiller Municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- Traiter des questions relatives aux économies d'énergie et au patrimoine communal

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Fait à Royan, le 16 juin 2010

Le Conseiller Municipal

Le Député-Maire

Jacques LABIA



Didier QUENTIN